

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023 à 18 h 30 et en vertu de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (RLRQ, c. A-2.001), le règlement suivant :

- Règlement permettant la construction et l'occupation, à des fins d'établissement de soins de longue durée, d'un bâtiment projeté au 7401, rue Hochelaga, sur le lot 5 711 053 du cadastre du Québec (RCA23-27002).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2023.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**